



Fiche signalétique – Activité statistique et résultats publiés

Manuel de codage suisse

Description

Le manuel de codage médical contient les règles de codage en vigueur en Suisse. Ce manuel officiel est mis à jour tous les ans dans le cadre d'une procédure de demande.

Le manuel de codage médical est publié en trois langues (français, allemand et italien). La version en allemand est la version de référence.

Méthodologie

Méthodologie appliquée

Le manuel de codage médical contient les règles de codage en vigueur en Suisse, réparties en règles générales et en règles spéciales pour le codage des maladies/diagnostics et des traitements/procédures.

Les directives de codage générales contiennent des règles générales qui permettent de coder les diagnostics et les traitements. Elles définissent des termes tels que diagnostics principaux et diagnostics supplémentaires, donnent des indications sur l'utilisation des classifications (CIM et CHOP) et règlent la procédure en cas de transfert ou de regroupement de cas.

Les règles de codage spéciales décrivent des cas particuliers qui exigent de s'écarter des règles de codage générales ou de préciser certains aspects.

Tous les fournisseurs de prestations qui doivent coder des cas de traitement hospitalier dans le cadre du relevé SpiGes et des systèmes tarifaires basés sur des forfaits (Swiss-DRG, TARPSY et ST Reha) sont légalement tenus d'appliquer les règles de codage qui se trouvent dans le manuel de codage médical et les communications officielles.

Variables utilisées

Outre les règles de codage, le manuel contient également des informations concernant les principales variables de la collecte de données avec SpiGes, qui sont utilisées dans l'ensemble de données.

Les directives contenues dans la présente publication se basent sur les besoins du relevé SpiGes en matière d'épidémiologie, ainsi que sur les exigences des systèmes tarifaires basés sur les forfaits.

Date/période du relevé

Publication du manuel de codage médical au cours de l'année:

- Manuel de codage médical, en allemand, en français et en italien: fin septembre
- Procédure de demande YYYY – Présentation synthétique des demandes pour le développement de la classification des interventions chirurgicales (CHOP) et des directives de codage: mi-décembre
- Compléments et précisions diffusés par le biais des circulaires n° 1 et n° 2: mi-décembre et fin juin

Périodicité de la publication

Le manuel de codage médical est publié chaque année et entre en vigueur l'année qui suit.

Degré de régionalisation

Suisse, régions linguistiques

Politique de révision

Révision de routine

La procédure annuelle de demande permet de proposer des modifications du manuel de codage médical, qui portent sur le fond ou sur la forme. Un comité composé de différents acteurs du système de santé suisse se charge de traiter les demandes sous la direction de l'OFS. L'OFS est chargée de l'actualisation et de la mise à disposition du manuel de codage médical. Les demandes peuvent être reprises dans le manuel au plus tôt deux ans

après leur soumission. Le manuel de codage médical est mis à jour et publié chaque année.

Le déroulement de la procédure de demande est publié sur le site internet de l'OFS.

Le manuel de codage médical recense des définitions et des exemples qui doivent aider les utilisateurs à saisir correctement les diagnostics et les traitements à des fins statistiques et tarifaires.

Révision non planifiée

Si des événements sanitaires surviennent à l'échelle de la Suisse (une pandémie, p. ex.) et qu'ils requièrent une adaptation urgente des règles de codage, il se peut qu'une communication officielle soit publiée de manière imprévue.

Bases légales

- Loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF)
- Loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)
- Ordonnance du 30 avril 2025 sur la statistique fédérale

Organisation

Office fédéral de la statistique (OFS)
Division Santé et affaires sociales
Section Santé de la population
Domaine Classifications médicales
codeinfo@bfs.admin.ch
